



### Sommaire

AEP, ASC, parlons budgets.....	1
Surtout ne changeons rien.....	1
Le jour d'après n'est pas pour demain au CSEE TGI.....	2

## AEP, ASC, parlons budgets

### Les élus du CSEE TGI se sont prononcés sur les budgets prévisionnels AEP et ASC.

Le budget AEP, est destiné à financer les dépenses relatives aux Attributions Economiques et Professionnelles, (études économiques sur les marchés de l'entreprise, avocats, actions judiciaires, expertises et frais administratifs, formation des élus ou encore sténotypie pour les réunions du comité).

Pour TGI, la dotation par Orange est de 0.22% de la masse salariale, soit environs 600 k€. 11% sont rétrocédés au CSEC (ex CCUES) pour lui permettre de constituer son propre budget AEP, afin de mener les d'expertises économiques nécessaires au niveau du groupe.

Ce budget a été présenté aux élus du CSEE, par la trésorière comme un budget d'austérité. Il a été demandé aux membres du CSEE d'être économes dans le cadre de cette nouvelle mandature.

### Les élus CFE-CGC apprécient cette lucidité.

50% de ce budget est affecté aux besoins d'assistances juridiques et expertises, 35% aux formations des élus, 24% au frais généraux (assurance, informatique, nouveau SI, communication...) et 23% aux charges salariales de deux personnes.

Les élus de la CFE-CGC ont validé ce budget prévisionnel AEP, prudent, pensé pour octroyer une part importante au financement des expertises.

## Surtout ne changeons rien

Sans surprise, la majorité des élus, hors délégation CFE-CGC, a validé le versement de 18.52% du budget ASC au CSEC. Cette majorité a refusé d'analyser les résultats des années passées ou d'évoquer avec le CSEC ses besoins en 2020, malgré l'insistance de vos élus CFE-CGC alors que l'accord du 13/01/2005, précise que chaque année, les OS se concerteront pour ajuster le pourcentage de rétrocession. En quinze ans, le pourcentage n'a jamais évolué. **Gestion particulièrement efficace ou absence de transparence ?**

### Le budget des Activités Sociales et Culturels :

Le budget ASC, est la contribution patronale affectée aux Activités Sociales et Culturelles. Sa gestion relève de la compétence exclusive de votre Comité Social et Economique d'Etablissement (CSEE ex CE). Au travers de l'accord d'entreprise du 12/11/2019, portant sur la contribution patronale et la gestion des activités sociales et culturelles au sein de l'UES Orange, le budget alloué aux ASC est de 2.5% de la masse salariale, réparti entre les CSEE de l'entreprise au prorata des effectifs qui les composent.

**Pour le CSEE TGI le budget ASC pour l'année 2020 représente 5 millions d'euros pour un effectif d'environ 5 000 Ouvrants Droit (OD).**

Le budget ASC validé par l'instance n'est pas très novateur. Ce qui fut, sera ; ce qui s'est fait, se refera « rien de nouveau sous le soleil ».



« Pourquoi en discuter, de toute manière nous verserons, comme les autres années les 18.52% du budget » a-t-il été dit. Il y avait pourtant matière à discussion, car parmi les missions du CSEC une bonne partie risque d'être annulée ou réduite cette année.

- **Le domaine d'activité Enfance**, soit les offres de vacances enfants, séjours, centres de loisirs etc., consomme 65% du budget ASC du CSEC (en 2019 le budget Enfance était de 9 055 000 € pour un budget global ASC de 13 765 600 €, selon le bilan CCUES 2017-2019).
- **Les séjours vacances de printemps n'ont pas eu lieu.** Une réouverture pour cet été des prestations n'est pas encore actée par le gouvernement, à l'heure où nous

écrivons ces lignes. Les professionnels du secteur sont dans l'attente.

- **À date, le CSEC n'a ouvert aucun catalogue de séjours.** Les parents seront-ils disposés à envoyer leurs enfants dans ces séjours collectifs alors que beaucoup refusent le retour en classe ?

### Gestion des comptes salariés

La gestion du QF est assurée par le CSEC pour le compte des CSEE, hors depuis ce début d'année 2020. Le CSEC ne sait comment calculer votre QF et a décidé de reconduire les QF 2019.

## Le jour d'après n'est pas pour demain au CSE TGI

### Un budget copié, collé

**Au grand étonnement de la délégation CFE-CGC, le budget ASC 2020 a été reconduit, dans son intégralité sur les activités de l'année passée, sans aucune prise en compte de la situation exceptionnelle que nous vivons : crise sanitaire, confinement et fermeture des sites TGI.**

Le CSEE semble déconnecté de la réalité sur la question des ASC pour l'année 2020. Un exemple parmi d'autres, le budget des activités locales pour le second trimestre 2020 est validé alors que nos sites seront totalement fermés jusqu'au 18 Mai et que la très grande majorité des salariés de TGI seraient en télétravail jusqu'à la fin de l'été.

**Comme si une quelconque activité locale pouvait avoir lieu au second trimestre !**

**Point d'orgue :** le recrutement de 2 nouvelles personnes pour renforcer l'équipe des salariés du CSE, équipe déjà composée de 5 personnes, sans étudier, ni les besoins, ni les missions de ces prochaines recrues, ni comment la mise en œuvre du futur SI permettra de réduire la charge des salariés du CSE dans la gestion des activités ASC.

Une fois de plus, et contre l'avis de vos élus CFE-CGC, le CSEE « met la charrue avant les bœufs », ou comme diraient nos collègues à l'international « To put the cart before the horse » ou encore « Empezar la casa por el tojado ».

Vos élus CFE-CGC ont proposé de limiter les recrutements au strict nécessaire, après une analyse des besoins et des possibles optimisations du processus de traitement des prestations ASC ; critère important dans le choix du nouvel SI.

### Calcul du QF

Le CSE TGI étant dans l'incapacité de calculer le Quotient Familial (QF), les QF déclarés en 2019 seront reconduits pour 2020.

### Analyse de la CFE-CGC

Hors vos élus CFE-CGC, le CSEE a voté, comme les années passées, le versement de 18.52% du budget ASC, près d'un million d'euros (977 000 €). Les autres délégations se justifient en déclarant, « on a toujours fait cela, pourquoi changer ? ».

**La CFE-CGC déplore l'absence d'analyse des besoins et du bénéfice pour les salariés de TGI et le fait de déléguer au CSEC une partie importante de ses prérogatives.**

Une situation particulière qui aura un impact important sur la capacité du CSEC à jouer le rôle que lui délèguent les CSEE en matière d'ASC. **Vos élus CFE-CGC TGI présents au CSEC, seront vigilants sur l'utilisation des dotations et plus particulièrement sur le reversement du reliquat budgétaire au profit des salariés TGI.**

Les nouveaux arrivants ou nos collègues n'ayant pas de QF 2019 seront donc relégués en QF13 sur une échelle de 14, ce qui revient à les spolier des prestations ASC, car rien n'est prévu, ni programmé pour leur permettre de mettre à jour leur QF.

L'ensemble des organisations syndicales signataires savait pourtant, depuis la signature de l'accord ASC du 12/11/2019, que les services RH d'Orange se désengageaient du calcul du QF (incidence du prélèvement fiscal sur les revenus à la source) pour les prestations ASC et qu'il serait impossible aux CSEE de l'UES Orange de conserver ce système de coefficient en 2020.

### Position de vos élus CFE-CGC

Dès le début de cette nouvelle mandature, nous avons proposé l'abandon du calcul du QF sur la base de votre Revenu Fiscal de Référence et proposé l'utilisation votre classification CCNT, permettant ainsi de déterminer, simplement sans fournir de documents confidentiels, votre clef d'accès aux ASC. Ceci est resté lettre morte !

### Ticket Restaurant pour tous les télétravailleurs

Vos élus CFE-CGC ont fait voter et adopter par l'ensemble du CSEE, une résolution, afin d'obtenir du Comité National de Restauration (CNR) l'attribution d'une subvention de restauration pour l'ensemble des salariés de TGI en télétravail. Cette revendication a également été relayée au niveau national par la CFE-CGC Orange.

Le CNR déclare rechercher actuellement la solution et les modalités de mise en œuvre.

Dans les CSEE OFS et SCE, où la CFE-CGC est majoritaire, et où la gestion de la restauration n'est pas déléguée à Orange, l'ensemble des salariés dispose déjà de tickets restaurant depuis le mois de mars.

<b>Vos représentants CFE-CGC Orange</b> <b>Vos représentants CFE-CGC Orange</b>	<b>Élus CSE</b>		<b>Commissions CSE :</b>
	Maxence d'EPREMESNIL Ghislaine de SALINS Olivier BOUFFANT Véronique GARNIER David COUCHON Claire MASSOUTI Philippe VIDAL Agnès SCHAUFELBERGER Alain NOEL	Alain ANDRE Thierry ROGER de GARDELLE Isabelle ROY Amaury FRANCHETTE Noëlla EVANNO Guy-Bernardin GNADOU Monique MACE Erwan PINCEMIN	<b>Emploi Formation Egalité pro :</b> Véronique GARNIER - Philippe FERTE <b>Commission Handicap :</b> Charles DUKE - Brigitte Le GUEN <b>Commission des marchés :</b> Philippe VIDAL <b>Commission ASC :</b> Claire MASSOUTI - David BERNARD <b>Commission Restauration :</b> Isabelle ROY - Agnès SCHAUFELBERGER <b>Projets Economie Evolution des marchés :</b> Alain NOEL - Thierry ROGER de GARDELLE - Erwan PINCEMIN <b>Représentant syndical :</b> Laurent PIFFETEAU